

Doyoux Maurice

Andenne, le 14/12 1919

Je soussigné déclare que depuis le
1^{er} septembre ¹⁹¹⁴ au 23 novembre 1916 j'ai
travaillé comme chomeur partiel et j'ai été
quelques mois comme chomeur.
du 23 novembre j'ai été deporté à Cassel
ou j'ai resté 5 mois au camp et j'ai
été forcé de travailler 4 moi et demi
et sur refus de travailler j'ai été condamné
à 39 jours de prison donc j'ai été faire
avec courage et honneur, j'ai été de retour
le 16 juillet ¹⁹¹⁸ et j'ai repris l'ouvrage
deux mois après mon retour au charbonnage
de Stud jusque 1918

Doyoux Maurice

sur la Pèppe Andenne

1317